

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 24-05-199**

DIRECTION DE L'URBANISME

OBJET : numérotation de voie – rue Valériane – ZAC des Coteaux de la Marne (lot 2A- Parcelle BD 341p)

LE MAIRE DE TORCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

VU la demande de Saint-Agne Immobilier de disposer d'une numérotation pour son programme immobilier sur le lot 2a de la ZAC des Coteaux de la Marne,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une numérotation de voie pour les futurs bâtiments de Saint-Agne Immobilier qui seront implantés rue Valériane sur la parcelle BD341p,

ARRETE

Article 1 : Le programme de construction de Saint-Agne Immobilier situé sur la parcelle BD341p rue Valériane disposera de la numérotation suivante :

- **3 rue Valériane.**

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et ampliations adressées à :

- Mme Marion Blondeau m.blondeau@saint-agne.com
- Police Nationale ddsp-csp-noisiel@interieur.gouv.fr
- Enedis jean-marc.morin@enedis.fr
- GRDF franck.humbert@grdf.fr
- VEOLIA EAU clientelenordest.eau-idf@veolia.com
- INSEE - recensement dr51-equipe-rp@insee.fr
- EPAMARNE C.SEPTIER@epa-marnelavallee.fr
- SIETREM info@sietrem.fr
- Orange frederic.lejan@orange.com
- Cadastre de Meaux ptgc.770.melun@dgfip.finances.gouv.fr
- Services Fiscaux sip.noisiel@dgfip.finances.gouv.fr
- Poste de Torcy cyrielle.griffault@laposte.fr
- Centre Incendie et Secours CSATORCY@sdis77.fr
- Police Municipale policemunicipale@mairie-torcy.org

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de celle-ci. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Le demandeur peut également introduire un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN – 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le vingt-huit mai deux mille vingt-quatre

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
Et de sa notification (ou publication) le



Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE



